

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T. n° 94.054

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 14 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

3 Juin 1994

6 Juin 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, et REVOLAT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FONTAN par M. MONNARD
M. LACOTTE par M. LE GUEUT
M. MOULINEAU par M. MARCONI
M. SABATHIER par M. CANDAU

ABSENTS- EXCUSES

: M. ALONSO, Mme PARROU, M. TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation du Centre Médico-Social

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 19 Octobre 1992, le Conseil Municipal a sollicité des demandes de subventions afférentes au projet de rénovation du CENTRE MEDICO-SOCIAL. En effet, les locaux existants peu fonctionnels et trop exigus ne répondent plus aux besoins actuels des services utilisateurs.

Par suite, les Services Techniques Municipaux ont établi un dossier de consultation d'entreprises concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment existant, définis comme suit :

- Réfection de la toiture
- Redistribution du cloisonnement intérieur
- Rénovation du chauffage
- Mise aux normes électriques
- Rénovation des locaux tous corps d'états
- Isolation thermique des bâtiments

pour un coût total d'opération estimé à la somme de 5.970.000 Francs TTC, ce qui représente une surface totale réhabilitée de 1.425m².

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'approuver le dossier de consultation d'entreprises, établi par les Services Techniques, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques Municipaux,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de réhabilitation des locaux du CENTRE MEDICO-SOCIAL ainsi que le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques
- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux de réhabilitation des locaux du CENTRE MEDICO-SOCIAL en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics
- d'imputer la dépense sur le chapitre 904 90 article 232 01 du Budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 28 Juin 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN